

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 3

Artikel: L'initiative "anti-atomique" : encore un mot!
Autor: R.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les défenseurs de Dury l'avaient compris, qui n'acceptèrent leur défaite que lorsqu'ils n'eurent plus un coup de fusil à tirer.

Leur combat avait un sens, leur sacrifice sa raison d'être. A eux s'adaptent au mieux les paroles du général Weygand gravées au frontispice du monument qui, à la sortie de Dury, commémore les combats de la 16^e division d'infanterie :

Je leur ai demandé de tenir jusqu'au sacrifice suprême, ce qu'ils ont fait.

Capitaine M.-H. MONTFORT

L'initiative « anti-atomique » : encore un mot !

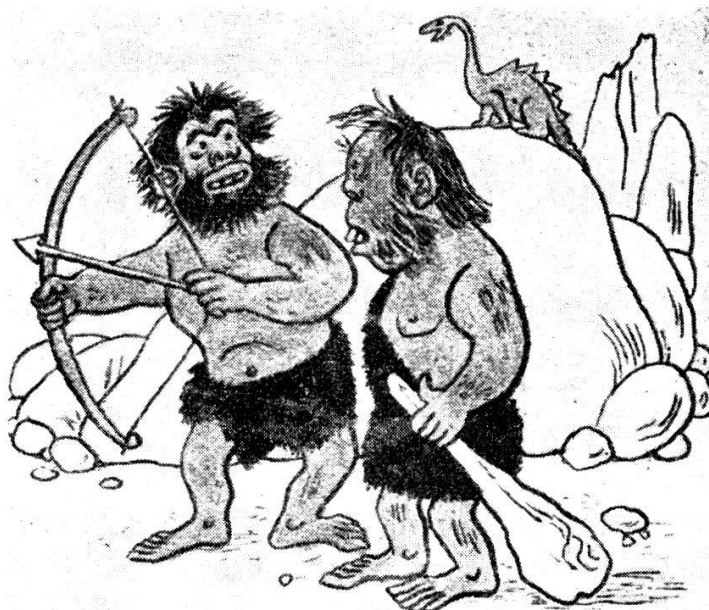
La « Revue militaire suisse » de février 1962 a publié une étude très complète du colonel R. Christe sur les divers aspects négatifs de l'initiative dite « anti-atomique » qui sera l'objet de la votation populaire des 31 mars et 1^{er} avril.

La grande majorité de nos lecteurs étant des officiers — donc partisans convaincus d'une défense nationale efficace et adaptée au niveau des armes les plus modernes — nous pensons que leur jugement est fait et leur décision arrêtée sur la nécessité de rejeter une telle initiative boiteuse qui, une fois inscrite dans la Constitution fédérale, risque de paralyser le gouvernement et les autorités militaires, sans compter les milieux scientifiques dans leur recherche d'un maximum de puissance de nos moyens de combat.

Le problème est du reste mal posé, car il ne s'agit pas, pour le moment, de doter notre armée d'engins atomiques que la Suisse n'est pas en mesure de fabriquer ni d'importer mais simplement de donner aux organes responsables de

notre préparation à la guerre la possibilité de se familiariser avec les constants perfectionnements de la science thermo-nucléaire en suivant de près son évolution.

Il importe aussi de préciser qu'il n'est pas uniquement question, pour notre pays, de savoir s'il veut un jour disposer



— Ma petite invention rendra la guerre si horrible que nul ne se risquera désormais à prendre les armes.

(*Epoca*)

ou non de « super-bombes » larguées par des avions, mais d'envisager également les éventuelles applications de cette science dans le domaine de la tactique de l'infanterie et intéressant même, sous la forme de grenades atomiques, l'armement individuel du soldat. Sur le plan technique il n'est pas exclu, non plus, qu'un jour nous puissions actionner nos blindés à l'aide de moteurs atomiques, ce qui serait précieux en cas de pénurie d'essence. Tout cela, le texte de l'initiative l'interdirait.

Quant aux arguments avancés par ses partisans la plupart d'entre eux sont gratuits. Celui qui est destiné à frapper les foules, parce que de nature surtout sentimentale, consiste à prétendre que la Suisse pacifique doit montrer l'exemple

aux grandes puissances. Or, il y a longtemps que notre pays, par sa politique de neutralité, son organisation militaire strictement défensive, les caractéristiques de son armée de milices, témoigne devant le monde de sa volonté de paix. Avant 1939, le Danemark a voulu la donner, cette preuve d'apaisement, en supprimant ses forces armées. On connaît la suite : le 9 avril 1940, en quelques heures, ce pays était attaqué et occupé. Adopter, le cas échéant, l'arme atomique ou l'un de ses dérivés de moindre puissance, ce serait, nous dit-on, inféoder la Suisse à l'OTAN. Une telle affirmation est inexacte, car se procurer à l'étranger des armes qui nous manquent ne saurait être un acte politique susceptible de modifier le principe de notre neutralité. Si des conditions incompatibles avec notre position d'Etat neutre devaient nous être posées, il est évident que notre réponse serait négative. Nous n'en sommes du reste, on l'a vu, non au stade des réalisations, mais l'étude des problèmes atomiques doit faire partie de nos préoccupations. C'est, pour l'heure, tout ce que demandent ceux qui ont le souci de notre défense nationale, aussi longtemps que les grandes puissances n'auront pas donné l'exemple d'un désarmement massif, que tous nous souhaitons.

Il convient donc que l'initiative soit repoussée car, en matière de défense nationale, nos autorités ne doivent pas avoir les mains liées. Et puis, comme l'a très justement dit M. O. Reverdin au Conseil national : « L'initiative a ceci d'étonnant qu'elle tend à résoudre immédiatement par la négative un problème dont on ignore encore les données exactes ».

Rédaction :

R. M.
